

C.VII ACTIVITE PHYSIQUE ET CARDIOPATHIE

Un avis cardiologique est toujours nécessaire en présence d'une cardiopathie congénitale ou acquise. Un test d'effort est parfois pratiqué pour évaluer la tolérance à l'effort et l'apparition de symptômes associés à la pratique d'activités physiques.

I Restriction maximum, aucun sport (en attendant un traitement)

- sténose aortique serrée
- cardiomyopathie hypertrophiant et/ou obstructive symptomatique
- hypertension pulmonaire sévère.

II Sports de loisir, gymnastique, jeux, pas de sports compétitifs

- NON OPERE

Cardiopathies à shunt gauche-droit modéré.

Cardiopathies obstructives modérées

Hypertension pulmonaire légère à modérée

- OPERE

Cardiopathies cyanogènes : tétralogie, transposition

Cardiopathies à shunt gauche-droit, lésions résiduelles

Cardiopathies obstructives opérées avec ou sans prothèse

Cardiopathies complexes avec palliation

III Aucune restriction
sports compétitifs permis

<u>Conditions</u>	<u>Type d'anomalie</u>
<p>- NON OPERE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - souffle anorganique - CIA, CIV canal artériel - sténose pulmonaire minime - bicuspidie aortique - sténose aortique minime
<p>- OPERE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - shunt faible : QP/QS < 2 - test d'effort N - pas d'hypertension pulmonaire - pas de cardiomégalie - CIV, CIA canal artériel - pas d'hypertension artérielle - test d'effort N - coarctation - lésions résiduelles minimes - pas de cardiomégalie - test d'effort N - pas d'extra-systoles - tétralogie